ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/COMTD/SE/W/42

7 octobre 2021

(21-7549)

Comité du commerce et du développement
Session spécifique

Original: anglais

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES
PROPOSITION DE DÉCISION MINISTÉRIELLE

La communication ci-après, datée du 7 octobre 2021, est distribuée à la demande des délégations d'El Salvador et du Guatemala au nom du Groupe des petites économies vulnérables.

Conférence ministérielle
Douzième session

PROGRAMME DE TRAVAIL DES PETITES ÉCONOMIES

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU _____

La Conférence ministérielle décide ce qui suit:

Nous réaffirmons notre engagement en faveur du Programme de travail sur les petites économies et prenons note de tous les travaux menés jusqu'ici. Nous notons en particulier que le document WT/COMTD/SE/W/22/Rev.10 et ses révisions précédentes rendent compte des travaux de la session spécifique jusqu'à la douzième Conférence ministérielle. Nous prenons note des travaux réalisés depuis 2018, notamment des travaux sur les difficultés que rencontrent les petites économies lorsqu'elles s'efforcent de réduire les coûts du commerce, en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges, les possibilités et difficultés qui se présentaient aux petites économies pour ce qui était d'attirer les investissements, et l'incidence économique et commerciale des catastrophes naturelles sur les petites économies, et nous donnons pour instruction au CCD de poursuivre ses travaux dans le cadre de la session spécifique sur les petites économies sous la responsabilité générale du Conseil général.

En outre, nous donnons pour instruction à la session spécifique sur les petites économies d'examiner de manière plus détaillée les différentes communications reçues à ce jour, d'étudier toutes propositions additionnelles que les Membres pourraient souhaiter présenter et, dans la mesure du possible et dans les limites de son mandat, de formuler des recommandations à l'intention du Conseil général au sujet de n'importe laquelle de ces propositions. Le Conseil général prescrira aux organes subsidiaires pertinents de définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées par le CCD afin de faire des recommandations en vue d'une action. Nous donnons pour instruction au Secrétariat de l'OMC de présenter des renseignements pertinents et une analyse factuelle pour discussion entre les Membres dans le cadre de la session spécifique du CCD sur les petites économies, entre autres dans les domaines identifiés au point k) du paragraphe 2 du Programme de travail sur les petites économies et, en particulier, de travailler sur l'intégration des petites économies dans l'économie post-COVID: les effets de la pandémie, difficultés et possibilités.

Le CCD réuni en session spécifique continuera de suivre l'évolution des propositions des petites économies dans les organes de l'OMC et dans les groupes de négociation afin de trouver des solutions, le plus rapidement possible, aux questions liées au commerce identifiées pour l'intégration plus complète des PEV dans le système commercial multilatéral.